

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2019, À 17 HEURES 30, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :
Saint-Pierre-de-Broughton (Poste vacant)

Est/sont représentés à cette séance:
Saint-Pierre-de-Broughton / Francine Drouin

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

2019-10-8509

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 - Transport interurbain - 1er juillet au 31 décembre 2019

6.2 - Projet de règlement - Traitement des élus

6.3 - Embauche d'une technicienne à l'évaluation

6.4 - Abolition du poste de Directrice générale adjointe

6.5 - Nomination au poste de Directrice des finances secrétaire-trésorière adjointe

6.6 - Nomination d'une Directrice de l'aménagement et de l'environnement

6.7 - Coopération intermunicipale - Inspecteur en bâtiment et environnement

6.8 - E2RT - Demande d'aide financière

6.9 - Système de communication d'urgence - Offre de service pour les municipalités

6.10 - Appui COGECO- Réseau cellulaire

6.11 - Entente récupération Frontenac

6.12 - Réalisation du Projet des Orthophotos - Printemps 2020

6.13 - Fermeture des bureaux de la MRC pendant la période des Fêtes

6.14 - Social des Fêtes - MRC

7 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Émission des certificats de conformité

7.1.1 - Certificats de conformité - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

7.1.1.1 - Règlement 356 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

7.1.1.2 - Règlement 357 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

7.1.2 - Certificats de conformité - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

7.1.2.1 - Règlement 167-2019 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

7.1.2.2 - Règlement 168-2019 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

7.1.3 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines

7.1.3.1 - Règlement 736 - Ville de Thetford Mines

7.1.3.2 - Règlement 739 - Ville de Thetford Mines

7.1.3.3 - Règlement 740 - Ville de Thetford Mines

8 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

8.1 - Autorisation de signature pour présentation d'une autorisation générale

9 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT

9.1.1 - FDT - 75e anniversaire de la Municipalité Sainte-Praxède

9.1.2 - FDT - Réalisation d'un plan d'aménagement des espaces entourant l'école St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

9.1.3 - FDT - Construction d'une butte de jeu dans le parc de l'école St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

9.1.4 - FDT - Embauche d'un coordonnateur - Projet pédagogie École St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

9.1.5 - FDT - Observatoire Mont Adstock - Coopérative de solidarité récréotouristique Mont Adstock

9.1.6 - FDT - Amélioration des terrains de pickleball - Thetford Mines

9.1.7 - FDT - Acquisition et installation de panneaux électroniques - Thetford Mines

9.1.8 - FDT - Prolongement piste cyclable 9e Rue Sud - Thetford Mines

9.1.9 - FDT - Commun'Art - Symposium de peinture de Thetford

9.1.10 - FDT - Village de Noël - Kinnear's Mills

9.1.11 - FDT - Amélioration du débarcadère au Lac-de-l'Est - Disraeli Paroisse

9.1.12 - FDT - Planification stratégique du MMMTM - Musée Minéralogique Minier de Thetford

9.1.13 - FDT - Acquisition d'une surface de dek hockey - Comité loisirs St-Jacques-de-Leeds

9.1.14 - FDT - Abri solaire pour le parc - École La Passerelle - St-

Jacques-de-Leeds

9.1.15 - FDT - Skate parc pour les jeunes de St-Joseph-de-Coleraine

9.2 - Conférence - La culture, un levier de développement pour les municipalités

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2019-10-8510

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune rencontre de prévue.

5 - CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec - Acceptation de la demande d'aide financière du secrétariat à la jeunesse.

6 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-10-8511

6.1 - Transport interurbain - 1er juillet au 31 décembre 2019

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2019;

Considérant que ce programme est en quelque sorte la continuité du programme dont la MRC des Appalaches a bénéficié depuis 2009;

Considérant que la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la liaison sera effectuée 7 jours sur 7 entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec, soit ;

Considérant que nous estimons le nombre de déplacements entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec à environ 183 aller-retour pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019;

Considérant que nous estimons à 1700 le nombre de passagers pour cette même période;

Considérant les états financiers de « Transport A-1 », les frais d'exploitation pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019 sont d'environ 90 000 \$;

Considérant que les revenus issus du transport sont estimés à 50 000 \$ pour

cette même période;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la « subvention au transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services », pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année; et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin;
- sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTQ, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur « Transport A-1 » présenté et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir :

EXERCICE FINANCIER 2019 (1er juillet au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
10 000 \$	30 000 \$	40 000 \$

Adoptée

6.2 - Projet de règlement - Traitement des élus

Le directeur général fait un suivi de ce dossier. Une discussion s'en suit.

2019-10-8512

6.3 - Embauche d'une technicienne à l'évaluation

Attendu que suite à l'évaluation des besoins, le poste de technicien en évaluation a été dûment affiché;

Attendu que suite à la réception des curriculum vitae, des entrevues ont été tenues pour le poste à combler;

Attendu que le comité de sélection a émis ses recommandations.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que Madame Jacynthe Bélanger soit embauchée à titre de technicienne en évaluation pour un poste régulier, temps plein conformément à la convention collective en vigueur à la MRC des Appalaches;

Qu'elle soit rémunérée selon la catégorie 5, échelon 3 de la structure salariale de la MRC à être adoptée sous peu et que la date d'entrée en fonction soit le 28 octobre 2019.

Adoptée

2019-10-8513

6.4 - Abolition du poste de Directrice générale adjointe

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de l'abolition du poste de Directrice générale adjointe.

Adoptée

2019-10-8514

6.5 - Nomination au poste de Directrice des finances secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement :

- Que soit entérinée la nomination de Mme Caroline Gagné à titre de directrice des finances secrétaire-trésorière adjointe au service de la MRC.
- Que Mme Gagné conservera les mêmes conditions salariales et avantages sociaux.

Adoptée

2019-10-8515

6.6 - Nomination d'une Directrice de l'aménagement et de l'environnement

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement que soit entérinée la nomination de Mme Cynthia Boucher à titre de directrice de l'aménagement et de l'environnement.

Adoptée

2019-10-8516

6.7 - Coopération intermunicipale - Inspecteur en bâtiment et environnement

Attendu que la MRC des Appalaches a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que les municipalités de Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton désirent présenter un projet d'inspecteur régional en bâtiment et environnement dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- La MRC des Appalaches s'engage à participer au projet d'inspection régional en bâtiment et en environnement;
- La MRC des Appalaches accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- La MRC des Appalaches autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le préfet et le directeur général secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée

6.8 - E2RT - Demande d'aide financière

Le directeur général résume la demande d'aide financière de l'Espace entrepreneurial de la Région de Thetford (E2RT) aux membres du conseil. Les membres du conseil expriment leur volonté de rencontrer les représentants de l'E2RT avant de prendre une décision. Il est donc convenu que le directeur général invitera les représentants d'E2RT à la prochaine séance du conseil.

6.9 - Système de communication d'urgence - Offre de service pour les municipalités

Le directeur général fait un suivi de ce dossier. Une discussion s'en suit. Il est convenu que le projet pour la mise en place d'un regroupement afin de diminuer les coûts n'ira pas de l'avant à court terme. Un document résumant les différentes offres de services sera produit et transmis aux municipalités pour qu'elles puissent poursuivre leurs démarches.

2019-10-8517

6.10 - Appui COGECO- Réseau cellulaire

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement de faire parvenir une lettre d'appui à COGECO dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles du Canada que même actuellement la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Adoptée

6.11 - Entente récupération Frontenac

Le directeur général présente la demande de Récupération Frontenac afin d'ouvrir l'entente actuelle afin de revoir la tarification. Une discussion s'en suit. Un suivi sera effectué au comité d'administration.

2019-10-8518

6.12 - Réalisation du Projet des Orthophotos - Printemps 2020

Attendu que la dernière couverture du territoire en orthophotographie remonte à 2015;

Attendu qu'une couverture orthophotographique récente du territoire est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

Attendu qu'une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la ville de Lévis et les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches a eu lieu le mardi 10 septembre 2019 et qu'il a été convenu de former un regroupement régional pour la réalisation des orthophotos au printemps 2020;

Attendu que le MERN demande au regroupement régional d'identifier un organisme public (ville ou MRC) comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

Attendu que la ville de Lévis a proposé de remplir ce rôle et a identifié M. Sébastien Roy comme responsable de ce dossier;

Attendu que selon les estimés préliminaires le coût pour la réalisation des orthophotos s'élève à 22\$/km² ce qui représente pour la MRC des Appalaches un montant approximatif total de 42 000 \$;

Attendu que le montant approximatif de 42 000 \$ est un maximum, car il ne tient pas compte du partenariat avec le MERN (environ 25% du projet) et des autres partenariats possibles (Hydro Québec, Énergir, organismes de bassins versants, etc.);

Attendu que ce projet cadre dans les normes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'il est également possible d'obtenir du financement et ainsi réduire la part payable par la MRC.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement :

1. Que la MRC des Appalaches participe au regroupement régional pour la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 pour un montant maximum de 42 000 \$.

2. Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin d'autoriser M. Sébastien Roy de la ville de Lévis à représenter

les partenaires pour les fins de l'entente de partenariat concernant le projet de réalisation de la couverture orthophotographique 2020 sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

3. Que la MRC des Appalaches autorise la ville de Lévis à déposer le projet portant sur la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

4. Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2019-09-8496.

Adoptée

2019-10-8519

6.13 - Fermeture des bureaux de la MRC pendant la période des Fêtes

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que les bureaux de la MRC seront fermés durant la période des fêtes du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée

2019-10-8520

6.14 - Social des Fêtes - MRC

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 25 \$ par employé pour le social des fêtes des employés de la MRC des Appalaches.

Adoptée

7 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Émission des certificats de conformité

7.1.1 - Certificats de conformité - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

2019-10-8521

7.1.1.1 - Règlement 356 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 356 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds amendant le plan d'urbanisme règlement 173. Le règlement n° 356 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

2019-10-8522

7.1.1.2 - Règlement 357 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 357 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds amendant le règlement de zonage numéro 175. Le règlement n° 357 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

7.1.2 - Certificats de conformité - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

2019-10-8523

7.1.2.1 - Règlement 167-2019 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 167-2019 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17. Le règlement n° 167-2019 étant conforme au schéma

d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

2019-10-8524

7.1.2.2 - Règlement 168-2019 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 168-2019 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce amendant le règlement de zonage numéro 91-11-27. Le règlement n° 168-2019 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

7.1.3 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines

2019-10-8525

7.1.3.1 - Règlement 736 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance n° 736 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 736 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

2019-10-8526

7.1.3.2 - Règlement 739 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 739 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement numéro 345 relatif aux usages conditionnels . Le règlement numéro 739 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

2019-10-8527

7.1.3.3 - Règlement 740 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 740 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 740 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

8 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2019-10-8528

8.1 - Autorisation de signature pour présentation d'une autorisation générale

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (LCM, C-47.1) délègue une compétence exclusive aux MRC par les articles 103 à 110 pour la gestion des cours d'eau et des lacs;

Attendu que toute demande d'autorisation générale présentée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit porter la signature de la MRC des Appalaches;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite nommer la gestionnaire aux cours d'eau comme signataire de toute demande d'autorisation générale présentée au MELCC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement:

Que la gestionnaire aux cours d'eau, Mme Renée Vachon soit autorisée, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation générale.

Adoptée

9 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT

2019-10-8529

9.1.1 - FDT - 75e anniversaire de la Municipalité Sainte-Praxède

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sainte-Praxède, totalisant 30 000 \$ pour la réalisation d'un livre historique, d'exposition de photographies d'époque et un souper de retrouvailles. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8530

9.1.2 - FDT - Réalisation d'un plan d'aménagement des espaces entourant l'école St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Beaulac-Garthby, totalisant 10 715 \$ pour la réalisation d'un plan d'aménagement des espaces entourant l'école St-Nom-de-Jésus. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8531

9.1.3 - FDT - Construction d'une butte de jeu dans le parc de l'école St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Beaulac-Garthby, totalisant 10 715 \$ pour la construction d'une butte de jeu dans le parc de l'école St-Nom-de-Jésus. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8532

9.1.4 - FDT - Embauche d'un coordonnateur - Projet pédagogie École St-Nom-de-Jésus - Beaulac-Garthby

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Beaulac-Garthby, totalisant 30 848 \$ pour l'embauche d'un coordonnateur pour l'implantation d'un projet pédagogique plein air à l'école St-Nom-de-Jésus. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8533

9.1.5 - FDT - Observatoire Mont Adstock - Coopérative de solidarité récréotouristique Mont Adstock

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock, totalisant 45 000 \$ pour l'installation d'une tour d'observation au sommet de l'ancien télésiège accessible quatre saisons. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8534

9.1.6 - FDT - Amélioration des terrains de pickleball - Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 16 500 \$ pour l'amélioration des surfaces des quatre terrains de pickleball au parc Le Martinet. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8535

9.1.7 - FDT - Acquisition et installation de panneaux électroniques - Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 74 000 \$ pour l'acquisition et installation de panneaux électroniques à affichage dynamique. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le

protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8536

9.1.8 - FDT - Prolongement piste cyclable 9e Rue Sud - Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 23 000 \$ pour l'ajout d'un tronçon de la piste cyclable de 450 mètres du côté Est de la 9e Rue, de la rivière Bécancour jusqu'à la rue Beauchamp. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8537

9.1.9 - FDT - Commun'Art - Symposium de peinture de Thetford

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du Symposium de peinture de Thetford, totalisant 22 500 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une œuvre d'art dans un espace public. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8538

9.1.10 - FDT - Village de Noël - Kinnear's Mills

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 10 000 \$ pour l'illumination des clochers des églises, décoration des maisons et du sentier pédestre. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8539

**9.1.11 - FDT - Amélioration du débarcadère au Lac-de-l'Est - Disraeli
Paroisse**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, totalisant 10 800 \$ pour l'amélioration du débarcadère du Lac-de-l'Est. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement

d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8540

9.1.12 - FDT - Planification stratégique du MMMTM - Musée Minéralogique Minier de Thetford

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, totalisant 14 275 \$ pour la planification stratégique menant à un plan d'action triennal sur les enjeux de développement, communication, marketing, action culturelle et financement. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 137 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu majoritairement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

M. Jean François Hamel, maire de la municipalité d'Irlande, enregistre sa dissidence.

Adoptée

2019-10-8541

9.1.13 - FDT - Acquisition d'une surface de dek hockey - Comité loisirs St-Jacques-de-Leeds

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du Comité des loisirs de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 17 028 \$ pour l'acquisition d'une surface de dek hockey et son installation sur la patinoire. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8542

9.1.14 - FDT - Abri solaire pour le parc - École La Passerelle - St-Jacques-de-Leeds

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 11 000 \$ pour l'acquisition d'un abri solaire pour le parc de l'école La Passerelle. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$. Et il est recommandé au promoteur de faire un plan d'aménagement et de verdissement.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2019-10-8543

9.1.15 - FDT - Skate parc pour les jeunes de St-Joseph-de-Coleraine

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, totalisant 12 500 \$ pour la construction d'un skateparc pour les jeunes de Saint-Joseph-de-Coleraine. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

9.2 - Conférence - La culture, un levier de développement pour les municipalités

Le directeur général remet aux maires présents la documentation concernant la conférence "La culture, un levier de développement pour les municipalités" qui aura lieu le 18 octobre prochain à Disraeli.

Mme Jacynthe Patry informe les maires de l'événement.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ce mois-ci.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Grenier fait la lecture d'une lettre et la dépose au conseil. Il sollicite l'appui de la MRC des Appalaches dans une démarche entreprise par un regroupement de citoyens d'Adstock. M. Vachon remercie M. Grenier et l'informe que le conseil prendra connaissance de la demande, et en fera un suivi à une rencontre ultérieure.

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 20 novembre 2019.

2019-10-8544

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 18 h 06.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**